



# Le Saint-Siège

---

## ***DISCOURS DU PAPE PIE XII AUX PARTICIPANTS AU CONGRÈS D'EUROPE\****

*Salle Royale - Jeudi 13 juin 1957*

Nous sommes heureux de vous recevoir, Messieurs, à l'occasion du Congrès d'Europe, réuni sur l'initiative du Conseil italien du Mouvement Européen. Vous avez voulu par vos travaux contribuer à renforcer la collaboration entre les organisations et les forces politiques en vue de constituer sans retard l'unité de l'Europe.

Vous savez avec quelle sollicitude Nous suivons les progrès de l'idée européenne et des efforts concrets, qui tendent à la faire pénétrer davantage dans les esprits et à lui donner, suivant les possibilités actuelles, un commencement de réalisation. Bien que passant par des alternatives de succès et de revers, elle a, pendant ces dernières années, gagné beaucoup de terrain. Aussi longtemps en effet qu'elle ne s'incarnait pas dans des institutions communes douées d'une autorité propre et indépendantes, dans une certaine mesure, des gouvernements nationaux, on pouvait la considérer comme un idéal très beau sans doute, mais plus ou moins inaccessible.

Or, en 1952, les Parlements de six pays d'Europe occidentale, ont approuvé la formation de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (C.E.C.A.), dont les résultats s'avèrent actuellement encourageants sur le plan économique et social. La Communauté Européenne de Défense (C.E.D.), qui devait engager les efforts d'unification sur le plan militaire et politique, se heurta par contre à de vives résistances qui la firent échouer. A ce moment, beaucoup pensèrent que les premiers espoirs d'aboutir à l'unité mettraient longtemps à renaître. En tout cas, le moment d'aborder de face le problème d'une communauté supranationale n'était pas encore venu, et l'on dut se replier sur la formule de l'Union de l'Europe Occidentale (U.E.O.) qui, outre l'assistance militaire, avait pour tâche de favoriser la collaboration dans le domaine social, culturel et économique. Mais, comme le principe de la décision majoritaire au Conseil des Ministres y est soumis à d'étroites limitations, et comme l'Assemblée n'est pas capable d'imposer sa volonté et d'exercer le contrôle parlementaire, on ne peut la considérer comme un fondement suffisant pour

y édifier une vraie communauté d'Etats. Dès le printemps de 1955, s'amorçait ce qu'on a nommé « la relance européenne »; elle allait aboutir le 25 mars 1957 à la signature des traités de l'Euratom et du Marché commun. Bien que cette communauté nouvelle soit restreinte au domaine économique, elle peut conduire, par l'étendue même de ce champ d'action, à affermir entre les Etats membres la conscience de leurs intérêts communs d'abord sur le seul plan matériel, sans doute, mais si le succès répond à l'attente, elle pourra ensuite s'étendre aussi aux secteurs qui engagent davantage les valeurs spirituelles et morales.

Votre Congrès a regardé franchement vers l'avenir et examiné en premier lieu le point décisif, dont dépend la constitution d'une communauté au sens propre : l'établissement d'une autorité politique européenne possédant un pouvoir véritable qui mette en jeu sa responsabilité. De ce point de vue, l'exécutif de la Communauté Economique Européenne (C.E.E.) marque un recul par rapport à celui de la Communauté du Charbon et de l'Acier, où la Haute Autorité jouit de pouvoirs relativement vastes et ne dépend du Conseil des Ministres qu'en certains cas déterminés. Parmi les tâches, qui vous attendent maintenant, se place d'abord la ratification, par les divers Parlements, des traités susdits signés à Rome le 25 mars ; puis vous aurez à chercher les moyens de pourvoir au renforcement de l'exécutif dans les communautés existantes, pour arriver enfin à envisager la constitution d'un organisme politique unique.

Vous avez étudié aussi la question d'une politique extérieure commune et noté à ce sujet que, pour être applicable et produire d'heureux résultats, elle ne suppose pas nécessairement que l'intégration économique soit déjà un fait accompli. Une politique extérieure européenne commune, susceptible d'ailleurs d'admettre des différenciations selon qu'elle s'exerce dans le cadre de tel ou tel organisme international, repose également sur la conscience d'intérêts communs économiques, spirituels et culturels ; elle devient indispensable dans un monde, qui tend à se grouper en blocs plus ou moins compacts. Les points d'appui ne manquent heureusement pas pour la mettre en œuvre dans les institutions européennes existantes, mais elle attend encore un instrument efficace d'élaboration et d'application.

Enfin vous avez considéré les problèmes de l'association de l'Europe et de l'Afrique, auxquels le récent traité du Marché commun a réservé une place notable. Il nous paraît nécessaire que l'Europe garde en Afrique la possibilité d'exercer son influence éducative et formative et qu'à la base de cette action, elle déploie une aide matérielle large et compréhensive qui contribue à relever le niveau de vie des peuples africains et à mettre en valeur les richesses naturelles de ce continent. Ainsi prouvera-t-elle que sa volonté de former une communauté d'Etats ne constitue pas un repliement égoïste, qu'elle n'est pas commandée par un réflexe de défense contre les puissances extérieures, qui menacent ses intérêts, mais procède surtout de mobiles constructifs et désintéressés.

A l'heure actuelle, on aperçoit de plus en plus la nécessité de l'union et celle de poser patiemment les bases sur lesquelles elle s'appuiera. Tantôt dans la joie, tantôt dans la peine, la construction

s'élève et, malgré les tentatives avortées, on la poursuit avec courage. Vous osez dépasser hardiment le stade des réalisations actuelles pour préparer déjà les pierres nécessaires à l'édifice de demain. Nous en réjouissons, persuadé que l'inspiration qui vous anime procède d'un sentiment droit et généreux. Vous voulez procurer, par les meilleurs moyens possibles, à l'Europe tant de fois déchirée et ensanglantée, une cohésion durable, qui lui permette de continuer sa mission historique. S'il est vrai que le message chrétien fut pour elle comme le ferment déposé dans la pâte, qui la travaille et en fait lever la masse, il n'est pas moins vrai que ce même message reste, aujourd'hui comme hier, la plus précieuse des valeurs dont elle est dépositaire ; il est capable de garder dans leur intégrité et leur vigueur, avec l'idée et l'exercice des libertés fondamentales de la personne humaine, la fonction des sociétés familiale et nationale, et de garantir, dans une communauté supranationale, le respect des différences culturelles, l'esprit de conciliation et de collaboration avec l'acceptation des sacrifices qu'il comporte et les dévouements qu'il appelle. Aucune tâche d'ordre temporel n'arrive à son terme sans en susciter d'autres, sans soulever par sa réalisation même d'autres besoins, d'autres objectifs. Les sociétés humaines restent toujours en devenir, toujours en quête d'une meilleure organisation et souvent ne se survivent qu'en disparaissant et en donnant naissance par là même à des formes de civilisation plus brillantes et plus fécondes. A chacune, le christianisme apporte un élément de croissance et de stabilité ; surtout il dirige leur marche en avant vers un but bien défini et leur donne l'immuable assurance d'une patrie, qui n'est pas de ce monde et qui seule connaîtra l'union parfaite, parce que procédant de la force et de la lumière de Dieu même.

Nous souhaitons de tout cœur que cet idéal guide toujours vos recherches et vous permette de supporter sans découragement les fatigues, les amertumes, les déceptions inhérentes à toute entreprise de cette envergure. Puissiez-vous préparer aux hommes de ce temps une demeure terrestre qui ressemble davantage au Royaume de Dieu, Royaume de vérité, d'amour et de paix, auquel ils aspirent dans leur être le plus profond.

En gage des faveurs divines que Nous implorons sur vos travaux, Nous vous accordons pour vous-mêmes, vos familles et tous ceux qui vous sont chers, Notre Bénédiction apostolique.

---

\* *Discours et messages-radio de S. S. Pie XII*, XIX,  
Dix-neuvième année de Pontificat, 2 mars 1957 - 1er mars 1958, pp. 265-268  
Typographie Polyglotte Vaticane.

AAS 49 (1957), p.629-632.

*L'Osservatore Romano* 14.6.1957, p.1.

*L'Osservatore Romano. Edition hebdomadaire en langue française* n.25 p.1.

*La Documentation catholique* n.1255 col. 847-850.

Actes de S.S. Pie XII, vol. XIX, p.355-359.

---

Copyright © Dicastero per la Comunicazione - Libreria Editrice Vaticana